



Sommaire

24. FEV. 2015

S'informer

Le zoom de la rédaction

Gestion forestière /

La Grande Chartreuse reçoit le label Forêt d'exception p. 4

Lignes express p. 5

Agenda p. 7

L'actualité en régions p. 8

Nord – Picardie / Appel à candidats pour la réalisation de bâtiments multiétages

Provence-Alpes-Côte d'Azur – Corse / Naissance de l'interprofession régionale

Aquitaine / Un huitième Xylodating consacré à la biomasse bois

Exposition

Rhône-Alpes /

Eurobois : une 27^e édition de la transformation au design p. 10

Gros plan

Première transformation /

ONF : comment la forêt publique picarde approvisionne la filière bois locale ... p. 13

Comprendre

Entreprises

Scierie /

Chêne de l'Est : un outil optimisé pour du parquet de choix p. 16

S'équiper

Matériels et techniques

Exploitation forestière /

Scorpion King : stabilité, puissance et rapidité au-delà d'une grue originale ... p. 20

Le Journal des annonces du bois p. 23

Renseignements commerciaux p. 35

Avec ce numéro - encart spécial salon Eurobois - invitation Eurobois

Franc-parler

L'épreuve du feu

A partir du 8 mars, tous les lieux d'habitation devraient être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé. Sachant que l'on recense 263.000 incendies domestiques en France chaque année, c'est l'occasion de s'interroger sur les pratiques constructives performantes à mettre en œuvre pour en limiter le nombre.

La construction bois est bien placée : elle offre en effet une excellente tenue au feu, le bois étant naturellement capable de conserver ses capacités mécaniques. Il possède aussi une faible dilatation et une faible conductivité thermique (il est de ce point de vue 13 fois plus performant que le béton et 300 fois plus que l'acier).

Une nouvelle version du DTU bois-feu 88, actuellement en cours de révision, est prévue d'ici l'été prochain, et sera intégrée à l'Eurocode 5 partie feu. Les solutions génériques proposées, qui permettaient jusqu'alors de réaliser des constructions dont la réglementation s'arrêtait à 30 minutes, autoriseront désormais des projets avec une résistance au feu de la structure et des parties coupe-feu allant jusqu'à une heure (1). Cela permettra aux constructeurs de prétendre à des marchés portant sur des bâtiments de 3^e famille (de 3 à 7 étages), sans être contraints de réaliser des essais préalables.

Certains acteurs sont précurseurs dans le domaine : l'entreprise Simonin, qui réalise le pavillon français de l'exposition universelle de Milan, garantit sur cet ouvrage une stabilité au feu d'une heure pour la structure et tous les assemblages, grâce à une conception innovante associée à un madrier coupe-feu en lamellé-collé.

Dotée d'outils réglementaires plus performants et revendiquant de tels projets vitrines, la filière est déjà bien armée pour vaincre les préjugés et imposer le bois dans les bâtiments publics et la construction en hauteur, deux débouchés d'avenir.

LBI

(1) La loi impose une tenue au feu de 15 minutes minimum avant effondrement.